

COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
31 rue Auguste DOMENGET
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
N° 2026-06-D-52

Objet : Autorisation à signer les devis pour la réalisation d'une piste verte de pumptrack et l'implantation de toilettes sèches

Michel BOUVIER - Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Vu les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code général des Collectivités territoriales,
Considérant le succès de la pumptrack de niveaux bleu, rouge et noire réalisée en face de la piscine, sur d'anciens terrains de tennis et l'intérêt de réaliser une piste verte de pumptrack sur la commune de Saint Pierre d'Albigny, à proximité de l'existante, sur l'emplacement de l'ancien skatepark,

Considérant l'âge de nombreux pratiquants venant en vélo ou en draisienne et l'intérêt de bénéficier d'un espace d'apprentissage dédié afin d'éviter les mélanges de niveaux et de désengorger la zone bleue, rouge, noire lors des fortes influences,

Considérant l'absence de toilettes publiques sur la zone, la fréquentation de ces nouveaux équipements et le souhait de la commune d'implanter des toilettes sèches,

DECIDE

Article 1 : D'engager l'entreprise Bike Solutions pour la conception et la réalisation d'une piste verte de pumptrack, à l'emplacement de l'ancien skatepark, pour un montant total de 67 200€HT, soit 80 640€TTC.

Article 2 : D'engager l'entreprise Bike Solutions pour la réalisation de la préparation du terrain pour l'implantation des toilettes sèches (fouille, tranchée drainante, etc), pour un montant total de 2 405€HT, soit 2 886€TTC.

Article 3 : D'engager l'entreprise Sanisphère pour la fourniture et la pose des toilettes sèches, modèle Sanilight accessible aux personnes à mobilité réduite pour un montant total de 30 769,99€HT, soit 36 923,99€TTC.

Article 4 : Monsieur le Maire et madame le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 6 : Le calendrier du projet prévoit une finalisation du projet en juillet 2026.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 11 juin 2026

Le Maire
Michel BOUVIER

